



Titulaire de la fonction publique et autoentrepreneur

Par lex77

Bonjour,

Je suis titulaire de la fonction publique pour une communauté de communes (Agent de Développement Social Local dans un Centre Social - Catégorie B) et depuis 2013 autoentrepreneur (activité accessoire, Conseil en systèmes et logiciels informatiques code APE 6202a)

Mon contrat est sur un temps plein, mais suite à ma demande en 2013 je suis sur un temps partiel (80% soit 30 h / semaine)

La responsable des ressources humaines me demande la suppression de mon activité secondaire pour pouvoir rester dans la fonction publique (échéance septembre 2021).

Si j'ai bien compris : si je demande un contrat à 70% et si cela est accepté, je peux garder mes 2 statuts ? Malheureusement, en ce moment dans ma collectivité, modifier les missions des titulaires pour les faire partir est devenu une mode.

Si je repasse à 100% est-ce que je peux garder mon statut d'autoentrepreneur ?

Je m'entends bien avec tout le monde et j'ai de bonnes appréciations. C'est malheureusement le salaire bas qui « m'oblige » à avoir 2 activités.

Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement, A.